



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chevaux

Question écrite n° 39887

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée du commerce extérieur sur les moyens de l'Union nationale interprofessionnelle du cheval (UNIC) chargée d'appuyer les exportations de chevaux français. Il la prie de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement en la matière ainsi que les mesures envisagées pour soutenir l'activité de l'UNIC et favoriser une représentation coordonnée des acteurs de la filière équine prospectant à l'étranger.

Texte de la réponse

L'Union nationale interprofessionnelle du cheval (UNIC) est une association loi de 1901 dont l'objet est de favoriser dans le domaine du cheval, les exportations ainsi que les contacts avec les pays étrangers. Participant à l'organisation des relations à l'international, l'UNIC est, de ce fait, initiateur et prestataire de services au profit des différents acteurs de la filière. Réfléchissant à une plus grande participation des professionnels, l'UNIC envisage une modification de ses statuts permettant une représentation mieux équilibrée. Le ministère de l'agriculture et de la pêche est particulièrement favorable et attentif à cette évolution qui doit contribuer à conforter l'avenir de l'UNIC. Il participe aux réflexions en cours qui permettront par ailleurs de définir le rôle, que devra jouer, aux côtés de l'UNIC, l'établissement public des Haras nationaux.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39887

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Commerce extérieur

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2009, page 427

Réponse publiée le : 17 mars 2009, page 2532